

Les structures médicales existantes

Vous connaissez déjà le 18 et le 15. Savez-vous à quoi correspondent ces numéros ? Avant d'envisager les premiers gestes, il faut avoir connaissance des structures médicales d'urgence existantes.

1. Le 18

En effet, tout le monde connaît le 18. Les pompiers sont des acteurs clés dans les situations d'urgence. Ils interviennent en cas d'incendie bien sûr, mais aussi en cas d'accident, ou de nids de guêpes devenus trop gênants... Ils dépendent de l'armée. Dans les villages ou les petites villes, ils sont souvent volontaires et bénévoles. Dans les grandes villes, ils sont professionnels pour la plupart d'entre eux.

Ils possèdent des moyens de transport variés, des grandes échelles, des 4x4, etc. On les reconnaît à leur couleur rouge. Ils sont basés partout en France dans les petits villages ou les grandes villes. Leur caserne s'appelle le centre d'incendie et de secours (CIS). Ils sont au plus proche de la population. Ils interviennent souvent les premiers.

Lorsque vous composez le 18 avec votre téléphone, vous êtes connectés à un centre de régulation, c'est le centre de traitement de l'alerte (CTA). Il informe le centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS) pour déclencher les secours. Vous expliquez alors votre situation. Des moyens adaptés vous sont envoyés. S'il s'agit d'un cas médical grave, les pompiers sont en inter-relation avec le Samu pour dépêcher le plus rapidement possible un médecin sur place. Il existe dans certains endroits des médecins pompiers qui interviennent dans ces situations.

2. Le 15

Certains connaissent malheureusement un peu moins le 15. On a tout de même comptabilisé en 1997 10,1 millions d'appels¹.

Il s'agit du service d'aide médicale urgente (Samu). On lui attribue la couleur blanche. À chaque département correspond son centre de régulation médicale. C'est un local dans lequel sont régulés les appels. Il est disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Lorsque vous composez le 15, vous avez souvent une musique d'attente... Pendant ce temps, préparez vos coordonnées : l'adresse d'où vous appelez, le numéro de téléphone, etc. Un permanencier d'accueil et de régulation médicale (PARM) vous répond. Il peut gérer certains cas, mais si cela lui semble nécessaire, il vous met en relation avec un médecin régulateur. C'est un médecin urgentiste. Vous allez donc lui expliquer votre situation. Il vous enverra alors les moyens médicaux nécessaires. Il peut répondre de cinq façons différentes :

1. Direction de la recherche des études de l'évaluation des statistiques (DREES), « Les appels d'urgences au centre 15 en 1997 », *Études et résultats*, n° 55, mars 2000.

- **La situation est grave d'emblée**

La réponse peut être l'envoi d'un véhicule du service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR). Il s'agit d'une voiture avec un équipage composé d'un médecin urgentiste, d'une infirmière et d'un chauffeur, avec tout l'équipement pour la réanimation au domicile ou dans la rue. Ils sont en attente dans les services d'urgence de l'hôpital le plus proche de chez vous. Dans la plupart des hôpitaux, le médecin du SMUR et son infirmière participent aux soins dans leur service d'urgence et partent en cas de déclenchement par le centre 15.

Dans les grandes villes, le médecin ne part pas dans une voiture mais dans une ambulance appelée Unité mobile hospitalière (UMH). C'est une ambulance entièrement équipée du même matériel de réanimation.

Lorsque vous êtes pris en charge par le SMUR, le médecin vous amènera dans le camion des pompiers ou en ambulance vers le service hospitalier qui lui semble le mieux adapté à votre pathologie. Ce médecin est en inter-relation avec le médecin régulateur du Samu qui est chargé de vous trouver une place dans le service en question. Il peut faire appel à un hélicoptère si les distances sont trop importantes.

Il faut savoir qu'un patient qui est atteint d'une pathologie grave ne se transporte pas n'importe comment. Il est criminel de mettre cette personne dans votre voiture et de rouler à grande vitesse vers le service des urgences le plus proche. Son état s'aggravera forcément. Le fait qu'un médecin urgentiste puisse se déplacer n'importe où avec du matériel de réanimation est une qualité du système de santé français. Alors, il faut savoir l'appeler lorsque cela vous semble nécessaire.

- **L'aide des pompiers semble suffisante**

Le PARM « déclenche » alors un camion de pompiers. C'est ce qu'on appelle le VSAV (véhicule sanitaire d'aide aux victimes) ou le VSAB (véhicule sanitaire d'aide aux blessés). Les pompiers effectueront les premiers soins et communiqueront au médecin régulateur un bilan de la situation et également au CODIS. Ils pourront vous amener immédiatement à l'hôpital ou bien se faire assister d'une équipe du SMUR si des soins médicaux urgents ou des gestes de réanimation sont indispensables.

- **Les soins ne semblent pas nécessaires immédiatement**

La réponse à votre demande peut être aussi une simple ambulance équipée de deux ambulanciers, s'il n'y a pas de soins à faire au domicile. Cette ambulance vous emmènera aux urgences de l'hôpital le plus proche pour y faire d'éventuels examens et pour vous hospitaliser si nécessaire. Les deux ambulanciers communiqueront à leur arrivée chez vous un bilan précis de la situation au médecin régulateur ou au PARM.

- **Un transfert vers l'hôpital ne semble pas justifié**

Cela peut être aussi l'appel au médecin généraliste de garde de votre lieu d'habitation. Si le médecin régulateur du Samu juge que de simples soins médicaux au domicile devraient suffire, il se charge d'appeler le médecin généraliste de garde pour qu'il intervienne chez vous. Les délais peuvent malheureusement être un peu longs. Tout est fonction de l'activité de ce médecin et de sa disponibilité.

- **Vous pouvez vous soigner vous-même**

Le médecin régulateur peut également vous donner quelques conseils simples de soins, de surveillance ou vous conseiller de consulter votre médecin habituel si nécessaire.

Retenez donc que lorsque vous composez le 15, vous pouvez bénéficier en permanence d'un avis médical téléphonique pour les situations urgentes !

3. Le 112

Tout le monde connaît ce numéro sans savoir vraiment ce que c'est. C'est un numéro d'urgence qui s'affiche sur votre portable quand il n'y a pas de réseau...

En fait, il s'agit d'un numéro d'urgence qui rassemble les deux structures existantes (le 15 et le 18) et qui va devenir un numéro unique européen. Où que vous soyez en Europe, vous composerez le 112 pour avoir accès aux secours d'urgences.

La tendance actuelle est de regrouper les centres de régulation. Il existe bien sûr une compétition parfois discutable entre ces services, mais ils restent très interdépendants. Leur travail est commun, et les luttes savent s'effacer quand une situation urgente se présente.

4. Le 17

C'est la police ou la gendarmerie. La police dépend du ministère de l'Intérieur et opère dans les villes. La gendarmerie dépend de l'armée et se trouve dans les zones rurales. Leur couleur de reconnaissance est le bleu.

Dans toutes ces situations d'urgence, vous n'avez pas à les appeler. Le centre 15 ou le centre 18 s'en chargeront s'il le faut. Ils sont par exemple appelés pour s'occuper de la circulation en cas d'accident de la voie publique.

5. Le 115

C'est le Samu social. C'est un service qui gère les urgences sociales. Le personnel qui y travaille est en mesure de vous trouver un logement de secours si vous êtes sans domicile, ou de vous orienter vers un centre social.

Si vous voyez quelqu'un dans la rue sans domicile et que vous pensez qu'il est en danger, surtout en hiver, vous pouvez appeler le 115. Une équipe viendra lui proposer un hébergement et/ou un repas chaud.

6. En cas de catastrophe

Vous avez entendu parler du Plan blanc et du Plan rouge. Il s'agit de mobiliser rapidement les hommes et les moyens nécessaires pour faire face à des catastrophes de grandes envergures : attentat, accident de grande ampleur, et maintenant canicule. Le Plan blanc concerne les hôpitaux et leurs personnels, le Plan rouge concerne tous les moyens dépendant des pompiers.

- **Le Plan blanc**

En cas de déclenchement du Plan blanc, l'administration du ou des hôpitaux concernés rappelle tout le personnel hospitalier nécessaire (aides soignants, infirmières, médecins, chirurgiens...), oblige les services à débloquer le maximum de lits possible, met en alerte les blocs opératoires.

- **Le Plan rouge**

En cas de Plan rouge, tout le personnel disponible est aussi appelé (pompiers volontaires et professionnels, médecins pompiers...), et l'administration met à disposition tout le matériel nécessaire.

Ces deux plans peuvent être déclenchés de façon indépendante ou simultanée. Par exemple, lors d'un attentat dans un métro, avec un grand nombre de victimes, les deux plans risquent d'être déclenchés en même temps. On pourra ainsi disposer sur les lieux du maximum de personnels pompiers, hospitaliers paramédicaux et médicaux, ainsi que de tout le matériel nécessaire.

On peut aussi monter rapidement un hôpital sur place pour pratiquer les premiers soins nécessaires et « trier » de façon correcte l'affluence de victimes. Il s'agit d'une grande tente en plastique dans laquelle on peut aisément pratiquer les premiers soins et évaluer la gravité des blessés.

Mais aussi, à l'arrière, les hôpitaux seront immédiatement dotés de leurs personnels, et les blocs opératoires seront disponibles.

- **Le plan ORSEC**

Cela signifie ORganisation des SECours. C'est un commandement unique qui permet de gérer tous les secours d'une même voix. Les pompiers, le Samu, la police et la gendarmerie, et les services de transmissions de l'Intérieur sont sous la tutelle de ce commandement. Il peut être national, décidé par le Premier ministre, zonal décidé par le préfet de zone ou départemental décidé par le préfet.

- **La cellule d'urgence médico-psychologique (CUMP)**

Le Samu dispose d'une liste de personnes spécialisées dans la prise en charge d'ordre psychologique, joignables 24 heures sur 24. Ce personnel est constitué de psychiatres, psychologues...

Ils sont appelés en cas de traumatisme psychique qui nécessite des soins rapides. Par exemple, lors d'un attentat, même si vous n'avez pas été physiquement blessé, mais que vous avez assisté

à des scènes particulièrement difficiles, vous êtes quand même terriblement affecté sur le plan psychologique.

Nous savons maintenant qu'une prise en charge très précoce de ce type de traumatisme permet d'éviter ou d'atténuer des troubles psychiatriques qui peuvent se déclencher ultérieurement : angoisse, dépression, troubles du sommeil. Le principe est le même que pour les infarctus : plus le début des soins est rapide, moins les conséquences sont graves.

- **Les autres institutions**

- La Croix-Rouge**

- Elle est présente partout en France. Elle comprend une centaine de délégations départementales, plus de mille délégations locales et plus de 500 établissements de formation. Elle peut être aussi mise à contribution pour l'aide aux civils. Elle est aussi chargée de la formation des premiers secours.

- La Sécurité civile**

- C'est près de 2 500 hommes, placés sous l'autorité du préfet, donc du ministère de l'Intérieur, qui soutiennent l'action des pompiers, des préfectures ou des mairies si nécessaire. Ce sont des civils et des militaires. Ils peuvent intervenir dans toutes les situations d'urgence. Elle se charge aussi de la formation aux premiers secours.

- L'armée**

- Elle peut être aussi actrice dans certaines circonstances, par exemple lors d'accidents dans des centrales nucléaires, ou toute autre situation mettant en risque un très grand nombre de civils, ou des sites particulièrement sensibles. Elle dispose de services médicaux spécifiques pouvant répondre à ce genre de situations. Mais, il s'agit là d'évènements exceptionnels.